

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

| afférents au Conseil Municipal | En exercice | qui ont pris part à la Délibération |
|-----------------------------------|-------------|---|
|-----------------------------------|-------------|---|

Séance du 5 avril 2022

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille vingt deux-----

et le 5 avril

Date de
convocation

30/03/2022

Date
d'affichage
30/03/2022

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, M. CHARLES Eric, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric, M. LABEYRIE Nicolas, Mme PLOQUIN Cécile, M. CASTAY Jean-Marc, Mme CARRERE Amandine.
Excusés : M. BETUING Serge, M. CABANNES Pierre, Mme BOUZIGON Muriel

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien

Objet de la Délibération

Vote des Taux d'imposition des taxes foncières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des impôts,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après analyse des différents budgets, Monsieur le Maire, conformément à l'avis de la commission des finances réunie le 1er avril dernier propose de maintenir les taux comme ci-dessous :

| TAXES | Taux 2020 | Taux 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Taxe d'Habitation | | |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 59.49 | 59.49 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 127.23 | 127.23 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte les taux d'imposition comme ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait à MONTREAL le 5 avril 2022

Le Maire,

Gérard BEZERRA

